

**EXPEDITION**

## **PROCES -VERBAL DESCRIPTIF**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DIX-SEPT SEPTEMBRE*

A la requête de :

Le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 3 Rue de Thiepval à 13005 MARSEILLE, représenté par son administrateur provisoire en exercice Maître Frédéric AVAZERI exerçant 23/29 Rue Haxo à 13001 MARSEILLE, Pour lequel domicile est élu chez Maître Lionel CHARBONNEL, Avocat au Barreau de Marseille, y exerçant 45 Cours Gouffé (13 006), qui se constitue sur le présent et ses suites;

En exécution d'une ordonnance rendue à pied de requête par Madame le Vice-Président du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE en date du 04 Septembre 2024, dont copies demeureront annexées aux originaux et expéditions du présent et auxquelles il conviendra de se référer.

Déférant à cette commission,

**Je, Véronique CHAMPION, Commissaire de Justice associée en résidence à MARSEILLE, 43, Boulevard Paul Peytral, y demeurant, soussignée.**

Certifie et atteste m'être rendue, ce jour, DIX-SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 14 heures, au-devant de l'appartement situé au rez-de-chaussée droite de la maison en fond de cour sise 3 Rue de Thiepval à 13005 MARSEILLE.

Assistée de Monsieur Jean-Marc ZAPLANA, serrurier, de Monsieur Frédéric BAILLE, diagnostiqueur et de Monsieur TALBI, représentant des forces de l'ordre, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Après avoir décliné mes nom, prénom, qualité, objet de ma mission et justifié de mon identité, Madame Précillia RAGON, locataire, ainsi déclarée nous a alors invités à pénétrer dans les lieux afin de procéder aux opérations sus décrites.

Je lui ai alors fait lecture de l'ordonnance sur requête dont je suis porteur et lui ai remis une copie.

L'appartement est clos par une porte de bois pleine équipée de poignées béquilles, une serrure simple et une targette métallique intérieure.

Il est composé d'une cuisine, une pièce principale et une salle de bains.

### *Cuisine*

Le sol est revêtu de carrelage de couleur claire.  
Les murs et le plafond sont recouverts de peinture blanche.  
La crédence est habillée de faïence.

Elle est équipée d'un évier en inox avec robinet mélangeur, d'un plan de travail et d'un meuble haut.





### ***Pièce principale***

Il ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à ouverture à la française à encadrement en PVC blanc, fermée par des volets en bois.

Le sol est recouvert d'un revêtement synthétique.

Les murs sont pour partie habillés de papier peint. Les parties supérieures des murs et le plafond sont recouverts de peinture.

Elle est équipée d'un appareil de climatisation.





### *Salle de bains*

Elle ouvre sur l'extérieur par un fenestron à ouverture à la française à encadrement en bois peint.

Le sol est revêtu de carrelage de couleur claire.

Les murs pour partie revêtus de faïence, le reste des murs et le plafond sont recouverts de peinture blanche.

Elle est équipée de :

- Une cuvette avec chasse dorsale en céramique blanche,
- Un chauffe-eau électrique,
- Un lavabo sur colonne en céramique blanche avec robinet mitigeur,
- Une cabine de douche.





**CONDITIONS D'OCCUPATION**

Madame Précillia RAGON me présente un bail non meublé signé et ayant pris effet en date du 02 Mai 2024. Son compagnon, Monsieur Aimen ZAALOUNI est également signataire du bail.

Le propriétaire indiqué sur le bail est Monsieur Nacer ROSSI, domicilié 8 Avenue de la Résistance à 83200 TOULON.

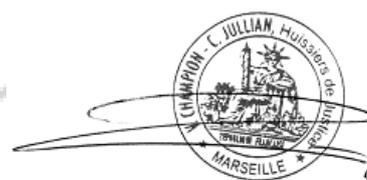
Ce bail est signé pour une durée de trois ans, le loyer mensuel est de 560,00 euros dont 40,00 euros de provision pour charges.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès verbal de constat sur HUIT pages, pour servir et valoir ce que de droit.

**COÛT : HUIT CENT VIINGT QUATRE EUROS et TREIZE CENTIMES.**

Détail de coût :

Emolument : .....	228,61 €
Honoraire : .....	150,00 €
TVA : .....	75,72 €
Serrurier : .....	350,00 €
Police : .....	19,80 €
	-----
Total : .....	824,13 €uros



**Certifié conforme à l'Original**